



# RÈGLEMENT INTERNE APICULTURE CLUB RATHELOT GARDE RÉPUBLICAINE

## Article 1 - Présentation

L'activité «APICULTURE» est proposée par le Club Rathelot Garde républicaine. Elle est pratiquée au local apiculture de la caserne Rathelot et place de l'oeil de Moscou.

Le responsable de l'activité est : Gilles GUITARD.

Les animateurs sont : Mathilde DEPOIX.

## Article 2 - Participation

La participation à l'activité «APICULTURE» est soumise à l'adhésion au Club Rathelot Garde républicaine et implique l'acceptation totale de ses statuts et de son règlement intérieur.

L'activité est ouverte à tout adhérents ayant rempli son bulletin de demande d'adhésion et acquitté sa cotisation et ses participations financières. Les personnes déjà adhérentes à un autre club de la défense sont exonérées de la part FCD.

La participation financière de l'activité «APICULTURE» est de 20€ (militaire, policier et famille), et de 30€ (extérieur).

## Article 3 - Administration

L'activité «APICULTURE» est administrée par le responsable et les animateurs.

Ils doivent :

- Définir et organiser son fonctionnement
- Informer les adhérents
- Communiquer avec les autres activités
- Assurer le lien avec les membres du comité directeur du Club

## Article 4 - Organisation

Jours et Heures : En semaine 18h/20h et les week-end journée complète si besoin.

Age : 16 ans et +

### **Article 6 – Consignes particulières**

- Tenue : vareuse et gants pour les intervention sur ruches
- Comportement : calme et douceur dans toutes les interventions.

### **Article 7 - Sécurité**

En cas de dysfonctionnement électrique (éclairage, chauffage...) risquant de nuire à la sécurité des personnes ou en cas d'appel aux services d'urgences, prévenir le poste de sécurité au n° 01.46.95.65.90.

### **Article 8 – Modification du règlement interne**

Le règlement interne ne peut être modifié que sur proposition du comité directeur, du responsable ou des animateurs de l'activité.

Il est approuvé par le comité directeur avant chaque début de saison (conformément à l'article 19 du règlement intérieur du CRGR).

**Règlement interne approuvé par le comité directeur du CRGR le 04/07/17**

**Le Président  
Rémy COLATOSTI**